

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE BALLAIGUES
DU 23 AVRIL 2018**

L'appel nominal indique la présence de 30 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Jean-Luc Leresche**, Vice-Président, ouvre la séance à 20h15 en implorant la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour comme suit est adopté :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2018
2. Communications de la Municipalité
3. Communications des représentants aux associations intercommunales
4. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal relatif à l'aménagement de l'entrée Est, volet financier
5. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal relatif à un projet d'améliorations structurelles de nos alpages des Cernys et de la Poyette
6. Préavis municipal relatif à la zone réservée selon l'article 46 LATC, ainsi que son règlement
7. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2018

Le procès-verbal est accepté avec une abstention, sans avis contraire.

2. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Christian Nyffenegger donne les informations ci-dessous :

CMS

Pour résumer la dernière séance avec le CMS d'Orbe. Il en ressort que les coûts sont en augmentation, tant par les consommateurs que par les heures, l'engagement et la formation du personnel. Jusqu'en 2020, ce sera environ 13% par année de coût supplémentaire par les consommateurs du réseau de santé et jusqu'en 2030, non seulement la facture augmentera, mais il sera difficile de trouver du personnel suffisant pour répondre à la demande.

De plus, une trajectoire qui se complexifie avec de multiples intervenants et la continuité des soins qui reste un enjeu prioritaire, la solution serait une fusion des réseaux de santé CMS-Avasad Nord-Broye. Le but serait d'avoir moins d'intervenants, des décisions plus rapides et finalement plus d'efficacité et de compétence.

L'intention 2018 pour 2019 qui vient d'ouvrir un réseau de santé Broye- Nord Vaudois mais surtout Nord-Vaudois pour :

- Une organisation plus agile, pouvoir, décision
- Changement démographique et épidémiologique
- Une plus grande intégration des soins
- Rester le plus longtemps possible à domicile
- Le moins vite possible en réseau hospitalier et cours ou long séjour en EMS
- Une prise de responsabilité populationnelle afin de contenir le doublement prévu des soins. Respecter le cadre légal LSR « Loi sur les réseaux de soins » et LAVASAD, « loi sur le maintien à domicile »
- La fusion des deux missions, c'est de la poser sur une même entité, Donc 2 partenaires existants et en faire un seul.
- Optimiser les prises en charges d'urgences, via des équipes mobiles
- Un Processus général commun
- Eviter des hospitalisations inappropriées et coûteuses
- Coordonner les missions communautaires
- Attribuer les mises en œuvre de prestations (par exemple CAT de nuit)
- Créer une nouvelle structure issue de la fusion Apsmad, (aide à domicile) et le RSNB, (réseau de santé Nord Broye) et assurer les 2 missions

Pour ce faire :

- Mise en place d'un conseil régional de santé
- L'association après fusion ne changerait pas le financement pour les communes et vos délégués veillent à cela et les communes seraient seules à avoir des voies délibératives, AG, conseil d'administration, directions, missions
- Tout ceci devrait entrer en vigueur pour janvier 2019, être opérationnel et finalement l'organisation du travail en Amont pour cela depuis 2009 déjà
- Communes, municipalités, actions sociales vont devoir se responsabiliser à mettre les finances aux bons endroits

EHN

Le site de St-Loup connaît lui aussi des problèmes financiers. M. Nyffenegger nous donne quelques chiffres concernant les journées à St-Loup durant l'année 2017. Au total, il s'agit de plus de 30'000 journées.

M. Christian Conrad a été engagé comme Responsable du programme du Futur EHN. A ce jour plus de 86 % des mesures qui ont débuté font l'objet d'analyses et de projets pour le Futur EHN et 29% des mesures sont finalisées. En 2020, il restera une vingtaine de mesures à poursuivre.

Projets en route :

- De gros objectifs de rapatriements des soins aigus sur Yverdon
- Améliorer la clientèle privée
- Un pôle régional avec Nord Broye
- Un développement des activités ambulatoires sur Yverdon
- Création d'un CTR sur Orbe
- Pôle santé Vallée de Joux
- Arrêt prévu de l'exploitation EMS et son transfert sur Orbe

En 2019, un concours d'architecture est prévu pour un nouveau bâtiment sur le site d'Yverdon, agrandissements et faisabilités.

Jusqu'à 2020 : transformer St-Loup en un centre de diagnostic et d'intervention comprenant :

- Une permanence médicale
- Des cabinets de médecine spécialisée par des médecins chefs EHNV agréés
- Un institut de radiologie
- Vérifier la viabilité d'une IRM à St-Loup, très couteux et la rentabilité suite au nouveau tarif Tarmed, idem avec Scanner
- Soins continus et/ou intermédiaires sur St-Loup
- Les soins intensifs sur Yverdon
- Un nouveau centre d'oncologie se construit sur Yverdon avec des antennes périphériques dont l'exploitation est prévue courant 2019 pour la population de notre région
- Les soins palliatifs restent sur le site d'Orbe, avec un médecin palliatologue sera opérationnel et certifié courant 2020 car un processus de certification des soins palliatifs est en cours
- Un échange de terrain, dans l'idée de fermer l'EMS St-Loup et Chamblon pour un transfert à Gruvatier Orbe pour la mise en exploitation d'un nouveau CTR d'ici 2026
- Les parkings de St-Loup deviennent payants, ceci est déjà d'actualité pour le personnel
- Les finances ne sont pas simples puisqu'une perte d'environ 5 millions sur un chiffre d'affaire d'environ 200 millions. Une usine à gaz administrative entre politique-étatique

La durée moyenne de séjour diminue pour une histoire de finances, ceci en lien avec les réseaux de soins à domicile. Entre la décision de sortie d'un patient et l'organisation de prise en charge du CMS, ceci doit se réaliser en 4 heures et rien de plus. Le plus important est de le savoir.

M. le Municipal Thomas Maillefer donne quelques informations concernant le suivi des travaux de la semi-autoroute. Au programme de l'année 2018, les travaux ci-dessous sont prévus :

- Le renforcement des bandes d'arrêt d'urgence sur les tronçons : Ballaigues-Vallorbe et Lignerolle-Les Clées
- L'étanchéité des joints des ponts : Grande Combe, La Praz, Lignerolle et Pallure
- Le revêtement des sols de ceux qui n'ont pas encore été goudronnés
- Tous les travaux d'électromécanique et remettre en service le radar

Les travaux de génie civil devraient être terminés à la mi-septembre et ceux d'électromécanique à fin octobre. Il est annoncé 20'000 fermetures d'autoroute. En 2019, les places de chantier qui se trouvent à Lignerolle ainsi qu'au Bois de Chassagne seront remises en état.

M. le Municipal Jean-François Faivre donne aussi quelques informations. Le sol de la salle du CeVi a été refait pendant les vacances de Pâques (trous et imperfections bouchés, poncé et vitrifié). En ce qui concerne la Croix d'Or, la dalle du sous-sol a été coulée et le radier de la cuisine et du restaurant. Il tient à préciser que dans certains corps de métier, les entreprises locales n'ont pas rempli ou répondu aux soumissions. Voici ci-dessous la liste des dernières adjudications :

Electricité : Electroval SA à Valeyres-sous-Rances

Menuiserie intérieure (portes et armoires) : Dériaz SA à Baulmes

Sanitaire : Loeffler SA à Ballaigues

Plâtrerie-peinture : Zaco SA à Ballaigues

Cuisine : RECATEC-CPA SA à Etagnières

3. Communications des représentants aux associations intercommunales

M. Raymond Durussel annonce que l'AscoVaBaNo se réunira deux fois cette année. Le codir approuve ces jours-ci un règlement de conseil d'établissement pour Vallorbe, qui associe à la gestion de l'école, au directeur, une équipe formée d'enseignants, de parents et de politiciens. Cela sera intéressant de voir quel type de conseil nous aurons dans la région ces prochaines années.

4. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal relatif à l'aménagement de l'entrée Est, volet financier

M. Nathanaël Bourgeois donne lecture du rapport.

Délimitation de notre mandat

Le préavis n° 10 du 10 avril 2017 traitant de la modification du Plan Partiel d'Affectation (PPA) « La Fin » ainsi que des travaux liés au réaménagement de la chaussée de l'Entrée Est du Village a été accepté lors de la séance du Conseil communal du 22 mai 2017.

La partie financière de ce projet n'étant alors pas encore sous toit, notre mandat se limite donc à examiner la partie financière de ce préavis. Nous ne revenons donc pas sur les détails du projet et renvoyons au rapport du 13 mai 2017 de la commission désignée dans ce but-là.

Considérations financières du projet

Les prix au mètre sont similaires à ce qui s'est fait lors de la rénovation de la Grand-rue. La Municipalité dispose en la matière d'une précieuse expérience. Un poste « divers et imprévus » de l'ordre de 10% du projet est prévu selon l'usage prudentiel en la matière. La TVA sera récupérée. La subvention de l'Etat de Vaud de CHF 180'000.- est appréciable : elle servira à l'utilisation d'un enrobé spécial et de haute qualité amortissant le bruit des véhicules, tel qu'utilisé déjà dans la partie rénovée de la Grand-rue.

Il eut été possible de déplacer le panneau « Ballaigues » indiquant l'entrée dans le village. Suite à une discussion avec le voyer, une solution statu quo a été préférée. Celle-ci n'est pas sans conséquence sur les finances de la Commune, puisque ce panneau fait office de limitation entre la partie de la route de responsabilité financière communale et cantonale.

La réfection totale de la Grand-rue sera ainsi terminée depuis Chez Barrat jusqu'à la Fin pour un total d'environ CHF 6 mios.

Timing des travaux

Les travaux seront entrepris en bonne intelligence et en tenant compte de l'achèvement des travaux sur la semi-autoroute et de la fermeture de la route cantonale dans le secteur des Grands Bois. Au mieux cela sera en automne 2018 voire en 2019. Ceux-ci ne pourront commencer que lorsque Dentsply Sirona aura terminé la part leur revenant.

M. le Vice-Président Jean-Luc Leresche ouvre la discussion avant de passer au vote.

M. le Municipal Thomas Maillefer apporte une précision concernant la TVA. La partie qui sera récupérée concerne les travaux liés aux eaux usées ainsi qu'à l'eau potable. Malheureusement, la Commune n'a pas de compte de récupération de la TVA pour les autres travaux.

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil communal :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement du carrefour de la Vielle Route et de la réfection de la chaussée, entrée Est de la localité
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 1'285'000.-
- de financer ce montant de la manière suivante :
 - a. CHF 180'000.- par une subvention estimée du Canton
 - b. CHF 1'105'000.- par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché
- d'amortir l'investissement net de CHF 1'105'000.- sur une période de 30 ans, à raison de CHF 36'840.- par année, la première fois au budget 2019, par les comptes d'amortissements usuels en fonction de la répartition finale de l'investissement net entre les chapitres 430, 460 et 810

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

5. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal relatif à un projet d'améliorations structurelles de nos alpages des Cernys et de la Poyette

M. Dario Salvi donne lecture du rapport.

Introduction

Les alpages des Cernys et de la Poyette souffrent régulièrement d'un manque d'eau, ceci tant pour le bétail que pour les conditions de travail des exploitants. Un premier projet datant de 2010 n'a donné aucune suite, car les subventions allouées ont été rapidement épuisées. Une mise à jour en 2016 du projet intercommunal a permis de redéfinir les besoins en tenant compte des dernières évolutions des exploitations. Le 20 octobre 2016 une expertise fédérale s'est déroulée sur les alpages précités, étude nécessaire pour obtenir des fonds cantonaux et fédéraux des AF.

Bilan en eau

Le déficit pour l'alpage des Cernys est d'environ 110 m³ par saison. Ces besoins proviennent de l'estivage d'environ 110 génisses ainsi que de la buvette d'alpage.

Le déficit de la Poyette est quant à lui bien plus important. Le bilan fait état d'un déficit de plus de 520 m³ par saison. Ce déficit est principalement dû à la fabrication du fromage et au nettoyage de la salle de traite. Une meilleure répartition des points d'eau est également nécessaire pour le bétail (env. 65 vaches).

Description des travaux

Les Cernys

- Raccordement du chalet au réseau d'eau potable
(pose de conduite en contre-bas de la route à la lisière de la forêt)
- Mise en place d'une citerne de 2.7 m
- Installation de 2 pompes solaires

La Poyette

- Construction d'un étang bâché de 100 m³
- Réfection de six places bassin
- Raccordement du chalet à la source de la Sagne

Remarques de la Commission

La commission estime que cette demande de crédit est raisonnable compte tenu de la subvention attendue de la part des Améliorations Foncières. L'estimation de ce montant se situe à environ 50% du coût total des travaux. Le confort du bétail et les conditions de travail des exploitants seront ainsi améliorés. Les transports d'eau par la route seront grandement diminués. La Commission relève que cet investissement contribue au maintien et à la valorisation du patrimoine communal.

La discussion est ouverte

M. Nathanaël Bourgeois pose les questions suivantes :

- Comment cela se fait-il que 15 ans plus tard, le chalet des Cernys doit être raccordé au réseau potable alors que cette question avait déjà été évoquée ?
- Est-ce qu'il y aura une influence sur la manière de « traiter » le chalet des Cernys de la part des organes supérieurs ?

M. Raymond Durussel demande à quelle profondeur sera installée la canalisation du chalet des Cernys et s'il est prévu d'installer un tuyau de réserve pour l'électricité ou pour les égouts des Cernys. Selon lui, il serait judicieux de raccorder Prés-des-Champs ainsi que le Bugnon aux égouts, comme il avait déjà abordé le sujet.

M. le Municipal Christian Nyffenegger répond que si le chalet des Cernys ne rejoint pas le réseau d'eau, la patente sera alors retirée pour la suite. Les canalisations seront enterrées selon la capacité du terrain et il sera difficile de poser d'autres tuyaux car la machine ouvre le terrain, déroule la conduite et rebouche directement derrière la pose.

M. Raymond Durussel rappelle que M. Jean-Bernard Leresche, ancien conseiller, avait milité à l'époque pour que le réservoir d'eau au-dessus de Lignerolle, se fasse assez haut afin d'accéder aux Cernys. Malheureusement, on lui avait répondu de s'occuper de ses affaires.

M. le Municipal Gilbert Poncet répond qu'en effet, à l'époque, toutes les variantes avaient été étudiées pour que ce projet soit réalisé car il ne fallait pas dépasser un certain montant.

M. Jean-Jacques Bourgeois rappelle qu'il y a eu beaucoup de tractations sur ce projet. Comme le chalet des Cernys ne bénéficiait pas de la défense incendie, la Commune n'a pas touché de subventions de l'assurance incendie. Il se souvient qu'une étude avait été effectuée en parallèle afin de monter l'eau avec une pompe. Mais la Municipalité de l'époque avait refusé ces propositions.

M. le Municipal Gilbert Poncet répond que la Municipalité de l'époque n'était pas entrée en matière car cela coûtait plus de CHF 100'000.- (pompes spéciales avec station de pompage) et ensuite il aurait fallu évacuer l'eau donc cela aurait coûté encore plus cher.

M. Nathanaël Bourgeois remercie les municipaux pour les réponses et demande ce qu'est un étang bâché.

M. le Municipal Gilbert Poncet répond qu'il s'agit d'un trou avec une bâche afin d'empêcher l'eau de s'infiltrer dans le terrain.

M. le Vice-Président Jean-Luc Leresche passe au vote et rappelle les conclusions :

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil Communal :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux afin d'assurer un approvisionnement fiable et constant en eau aux deux alpages des Cernys et de la Poyette et à améliorer les points d'eau
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 146'509.-
- de financer ce montant de la manière suivante :
 - a. CHF 73'250.- par une subvention estimée du Canton
 - b. CHF 73'259.- par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché
- d'amortir l'investissement net (HT) de CHF 68'020.- sur une période de 30 ans, à raison de CHF 2'270.- par année, la première fois au budget 2019, par le compte d'amortissement 810.331.18

Les conclusions sont adoptées avec une abstention, sans avis contraire.

6. Préavis municipal relatif à la zone réservée selon l'article 46 LATC, ainsi que son règlement

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne lecture du préavis.

Contexte

Contexte fédéral : Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)

La révision de la LAT a été acceptée par la population le 3 mars 2013, puis est entrée en vigueur le 1er mai 2014.

Cette loi a principalement pour but d'assurer une utilisation mesurée du sol (article 1 LAT). Les zones à bâtir doivent répondre aux besoins prévisibles pour les quinze prochaines années, ce qui implique que les terrains en zone à bâtir doivent être construits dans les quinze ans (article 15a

LAT). En cas de surdimensionnement de la zone à bâtir pour du logement, celle-ci doit être réduite (article 15 LAT).

Les cantons doivent également réviser leur plans directeurs cantonaux afin d'y intégrer les nouvelles bases légales. Jusqu'à l'approbation des plans directeurs cantonaux, aucune nouvelle zone à bâtir ne peut être créée (période transitoire).

Contexte cantonal : Plan directeur cantonal (PDCn)

La 1ère version du PDCn est entrée en vigueur en 2008. Plusieurs adaptations se sont ensuite succédées. La dernière en date, la 4e adaptation, a pour but de mettre en œuvre les principes de la LAT révisée. Elle a été adoptée par le Grand Conseil le 20 juin 2017 puis approuvée par le Conseil Fédéral le 31 janvier 2018.

Parmi les nombreux objectifs, la mesure A11 du PDCn fixe une croissance démographique maximale aux localités hors-centre de 0.75 % par année, ce qui s'applique au cas de la Commune de Ballaigues. Les communes surdimensionnées doivent réduire leurs réserves de zone à bâtir en révisant leur plan général d'affectation (PGA) d'ici juin 2022.

Contexte communal

Un bilan des réserves de zones à bâtir pour du logement a été effectué et laisse apparaître les éléments suivants :

Avec une croissance de 0.75 % par année entre 2015 et 2036, la possibilité de développement se monte à 168 nouveaux habitants. Le bilan ayant été effectué à partir des statistiques démographiques au 31 décembre 2016, le besoin en nouveaux habitants a été ramené à 136.

Un calcul automatique des capacités des réserves a été effectué avec un outil fourni par le SDT. En prenant compte des réserves partiellement ou non-bâties, ainsi que des parcelles déjà construites, mais possédant un potentiel de densification, la capacité des réserves se monte à 1143 nouveaux habitants. Selon la Municipalité, ce chiffre semble surévalué. Une analyse plus détaillée sera effectuée en partenariat avec le SDT, dans le cadre de la révision du PGA.

Il en résulte ainsi un surdimensionnement effectif de 1007 habitants. Sans aucune procédure de dimensionnement, nous pourrions assister sur la période 2015-2036 à une croissance de 146.6 %, largement supérieure aux 15.75 % prévus par le PDCn.

Besoins (hab)	Population à fin 2015 (année de référence pour le calcul)	1069
	Population maximale en 2036	1237
	Possibilité de développement 2015-2036	168
	Besoins à la dernière statistique (31.12.2016: 1101)	136
Capacités (hab)	Capacité totale des réserves (2016)	1143
Bilan (hab)	Surcapacité d'accueil par rapport aux besoins	1007

Bien que les chiffres de ce présent bilan puissent passablement changer, la commune se trouve dans une situation de surdimensionnement de sa zone à bâtir pour du logement. Le PGA n'est plus conforme à la LAT ni au PDCn. Il doit donc être révisé.

En outre, en vertu de l'article 134 LATC, le SDT peut s'opposer à la délivrance d'un permis de construire dans les communes possédant une zone à bâtir manifestement trop étendue.

Une telle procédure s'étendant sur une longue période de temps, tout nouveau projet privé de construction de nouveaux logements pourrait remettre en cause l'ensemble de la révision.

Afin d'éviter toute entrave à l'établissement du futur PGA, la Municipalité souhaite dans un premier temps sécuriser la situation en établissant une zone réservée (selon l'article 46 LATC).

Zone réservée

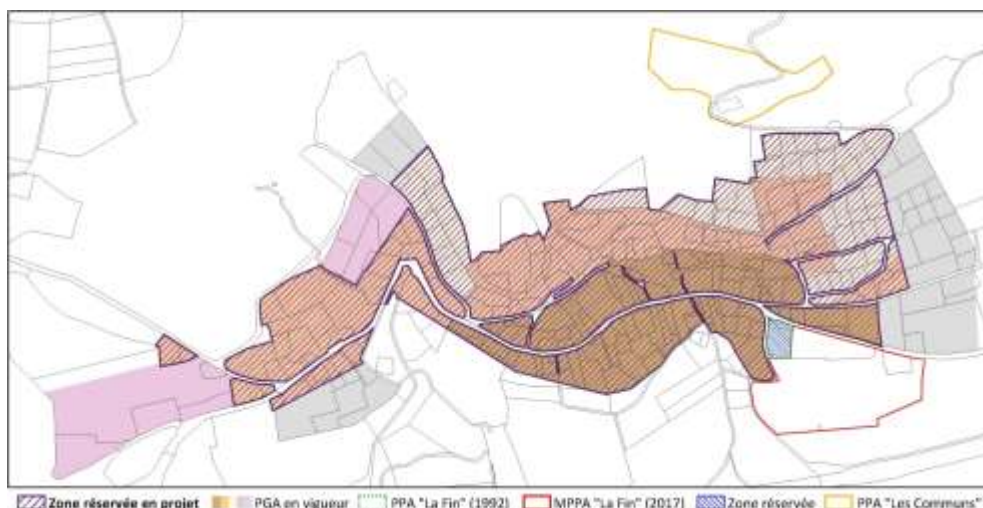
Principes et avantages

La zone réservée a pour principe de base de bloquer les réserves de zones d'habitation et mixte sans les dézoner immédiatement. Les terrains concernés sont donc temporairement inconstructibles.

La mise en place d'une zone réservée a pour avantage d'éviter tout risque d'opposition du Canton, d'assurer une égalité de traitement entre les propriétaires, de ne pas péjorer le surdimensionnement de la zone à bâtir et d'empêcher toute entrave lors de la révision du PGA.

Périmètre de la zone réservée

En vue d'assurer une égalité de traitement entre l'ensemble des propriétaires, la Municipalité a décidé de délimiter le périmètre de la zone réservée sur toutes les parcelles situées en zone à bâtir destinées à l'habitat. En effet, une délimitation de manière ciblée aurait engendré des choix relativement subjectifs, favorisant ou défavorisant certains propriétaires. La zone réservée ne comprend ni le PPA Les Communs, ni le PPA La Fin, respectivement affectés en zone d'activités sportives et en zone industrielle, tout comme la zone industrielle du PGA, car ces différents secteurs ne sont pas concernés par la mesure A11 du PDCn.



Effets

Cette zone réservée a pour but d'empêcher durant la procédure de révision du PGA toute réalisation de nouvelle construction pour du logement. Il faut toutefois préciser que son règlement permet la construction de dépendances de peu d'importance au sens de l'article 39 RLATC, à une distance de moins de trois mètres du bâtiment principal. Le règlement permet également rénovations ou transformations de bâtiments existants pour autant que la surface habitable n'augmente pas de manière disproportionnée. Des petits agrandissements de volumes sont toutefois autorisés (lucarnes, sas d'entrée, isolation périphérique, éléments techniques, etc). Enfin, des agrandissements peuvent être autorisés pour des activités professionnelles.

La zone réservée déploie ses effets dès sa mise à l'enquête publique, pour une période de cinq ans, avec une possibilité de prolongation de trois ans, aux conditions de l'article 46, alinéa 1, LATC. Dans le cas de l'aboutissement de la révision du PGA avant la fin de l'application de la zone réservée, celle-ci est abrogée dès la mise en vigueur du nouveau PGA.

Il faut toutefois noter que la zone réservée n'est pas une nouvelle affectation. Elle se superpose au PGA actuel et prime sur les règlements communaux qui lui sont contraires.

Procédure

En application des articles 56 et suivants LATC, la mise à l'enquête publique s'est déroulée du 2 décembre 2017 au 3 janvier 2018. A l'issue de l'enquête publique, une seule opposition a été adressée à la Municipalité. Une séance de conciliation a été organisée le 23 janvier avec l'opposant, ce qui a abouti au retrait de l'opposition.

Après l'adoption par le Conseil Communal, le dossier sera transmis au SDT qui procédera à l'approbation préalable puis à la mise en vigueur.

Conclusion

Fondé sur ce qui précède, La Municipalité vous recommande de prendre la décision suivante :
Le Conseil communal de Ballaigues décide :

- d'adopter le plan de la zone réservée (selon l'article 46 LATC) ainsi que son règlement

Les membres suivants sont nommés pour rapporter sur ce préavis lors de la prochaine séance :

Mme et MM. Frédéric Guillaume, Christine Jaccard, Cédric Leresche, Eric Jeanneret et Romain Bourgeois. Suppléants : MM. Pierre-Alain Nyffenegger et Gérard Leresche.

7. Propositions individuelles et divers

Mme Patricia Bourgeois annonce que l'association « Entr'aide 2030 Vallorbe et environs » convie chaque citoyen à participer à son assemblée générale qui aura lieu le 24 avril. A 18h, M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'état, donnera une conférence sur le sujet de la facture sociale.

Mme Christine Jaccard rebondit sur le sujet de la santé. Elle avait demandé s'il était possible d'installer un défibrillateur dans le village. N'ayant toujours pas de réponse, elle demande à la Municipalité des nouvelles.

M. le Municipal Jean-François Faivre lui répond qu'il n'a pas encore examiné cette demande mais qu'il fera le nécessaire dès que possible.

M. Stéphane Rose prend la parole au sujet d'une invitation adressée aux Commissions de gestion et des finances ainsi qu'au président du Conseil communal. Les sociétés Equifor, Triage du Suchet et Boiscom organisent une séance d'information le 31 mai et il invite les conseillers qui auraient des questions à poser à ces trois organes, à contacter une personne faisant partie d'une commission.

M. Cédric Leresche demande s'il est possible d'installer un panneau en bas de la ruelle du Friand car cette route apparaît désormais sur le GPS des poids lourds. Or, il est impossible pour eux d'y accéder.

M. le Municipal Thomas Maillefer répond que la Municipalité va y réfléchir.

M. Frédéric Santschi intervient au nom de la Commission culturelle. Il confirme que l'événement « Les chemins des passionnés » aura lieu le 8 septembre 2018 à Ballaigues. Des renseignements seront donnés par la suite.

M. le Syndic Raphaël Darbellay prend la parole au sujet de l'horloge qui se trouvait dans le clocher du temple de Ballaigues. La Municipalité a pris la décision de la faire refaire par les spécialistes du Musée du Fer de Vallorbe. Sauf, que le musée n'a plus de place pour l'entreposer. De ce fait, cette horloge peut être admirée à gauche du hall d'entrée du greffe municipal de Ballaigues.

M. Cédric Leresche intervient au sujet de l'ORPC. Il a été convoqué avec 5 autres personnes à la Vallée de Joux. Pendant les 3 jours passés, ils ont effectué 6 activités de 10 minutes par jour (faire des exercices et casser des cailloux dans une gravière). Il demande si le délégué pourrait faire pression pour qu'ils puissent retourner travailler dans les communes afin d'effectuer des travaux d'utilité publique.

M. Nathanaël Bourgeois rebondit sur le sujet de l'ORPC. Il demande si la Municipalité a des nouvelles concernant le départ de M. Claude Rutishauser de la PCI et quelle est la position de la Commune face à cet événement.

M. le Municipal Christian Nyffenegger répond qu'il y a eu beaucoup d'activité entre l'ancienne et la nouvelle ORPC. Malheureusement tout a changé en trois mois, principalement pour des raisons politiques. Une séance extraordinaire a été demandée par 25 communes. De ce fait, il suggère au délégué d'être vigilant, de poser ses questions et défendre la région.

M. Romain Bourgeois annonce que les portes ouvertes des caves à fromages auront lieu le 19 mai prochain. Tout le monde est convié à cet événement.

La parole n'étant plus demandée, **le Vice-Président** lève la séance sans contre-appel, à 21h15.

La prochaine séance du Conseil est fixée **au lundi 28 mai 2018** à 20h15, au CeVi.

Étaient absents et excusés : Mme et MM. Barbara Maillefer, Eric Jeanneret, Samuel Maillefer et Pierre-Luc Maillefer,

Était absent et non excusé : M. Julien Erbeau

Ballaigues, le 26 avril 2018.

Le Vice-Président :

La Secrétaire :

Jean-Luc Leresche

Rachel Loeffler